

CONCOURS D'IDÉES



OCTOBRE 2021 **15^e édition**
> 4 AVRIL 2022



17 000€
de récompense

IMAGINEZ
la maison de retraite
de demain
en participant
au concours d'idées
de la CNSA

En collaboration avec :



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Avec le soutien de :



Reconnue d'utilité publique

 **cnsa**
Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie

Comment changer le regard porté sur les maisons de retraite ?
Comment ouvrir les maisons de retraite sur la cité ?
Comment allier innovations architecturales, fonctionnalité
du lieu et bien-être des résidents ?
Comment associer vie collective et espaces privatifs ?

17 000€

soit

12 000 €

de la CNSA

et 5000 €
de la Fondation
Médéric
Alzheimer

Le concours d'idées CNSA Lieux de vie collectifs & autonomie invite les futurs architectes à imaginer la maison de retraite de demain sur la base d'un cahier des charges.

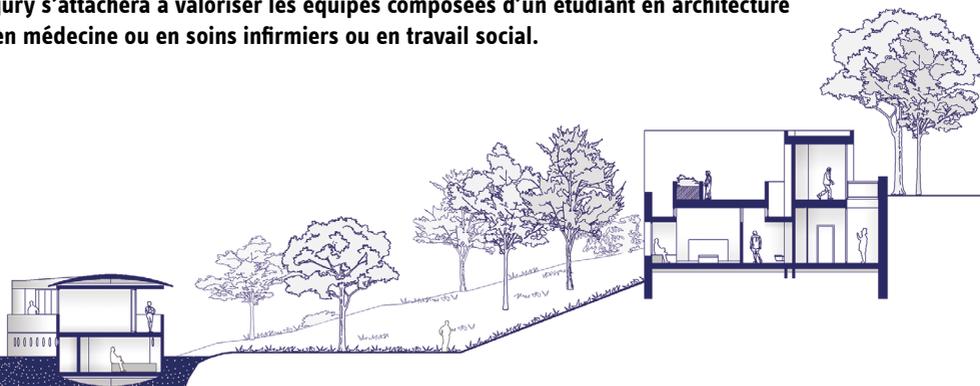
Il est organisé par la CNSA en collaboration avec la Direction générale des patrimoines du ministère de la Culture et en partenariat avec les acteurs du secteur médico-social et de l'architecture. L'édition 2022 bénéficie du soutien de la Fondation Médéric Alzheimer.

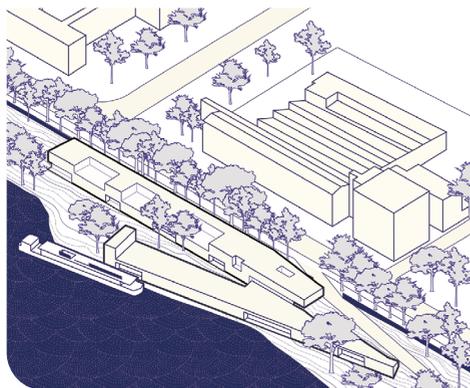
À QUI S'ADRESSE LE CONCOURS D'IDÉES ?

Aux étudiants en école d'architecture :

- n'ayant pas encore exercé en tant que professionnels libéraux ;
- niveau master (ou niveau équivalent minimum requis pour les étudiants étrangers) ;
- seuls ou en équipe (quatre membres maximum).

Le jury s'attachera à valoriser les équipes composées d'un étudiant en architecture et en médecine ou en soins infirmiers ou en travail social.





JURY

Le jury, présidé par l'architecte Michel Seban, est composé de représentants de :

l'ADF, l'AD-PA, Agevillage, l'ANAP, l'APF, les agences régionales de santé de Nouvelle Aquitaine et de Normandie, du CCAH, la CNAV, la CNSA, EHPA presse, la FEHAP, la FHF, la FNADE-PA, la FNAQPA, la Fondation partage et vie, la Fondation Médéric Alzheimer, France Alzheimer, Korian, la maison de l'architecture de Haute-Normandie, Oger International, OPQIBI, Pro BTP, le SYNERPA, l'UNAPEI, l'UNIOPSS et les ministères concernés.

CALENDRIER

- **Annnonce du concours** : octobre 2021
- **Dépôt des candidatures** :
04 avril 2022 (16:00)
- **Sélection des lauréats (préjury)** :
02 juin 2022
- **Sélection des lauréats (jury)** :
09 juin 2022
- **Remise des prix** : automne 2022

CRITÈRES DE SÉLECTION

Le jury examinera plus particulièrement les points suivants :

- l'aspect novateur du projet ;
- la promotion d'une société inclusive ;
- la promotion d'une démarche d'ouverture et de liens avec la cité ;
- l'intégration dans le tissu urbain ou rural, les partenariats développés ;
- l'inscription dans une démarche de développement durable ;
- le traitement de l'accessibilité et la qualité d'usage des espaces intérieurs et extérieurs et des équipements comme l'une des réponses à l'amélioration de la qualité de vie des résidents ;
- l'aspect fonctionnel des lieux contribuant à l'amélioration des conditions de travail des professionnels ;
- un cadre de vie sécurisant et rassurant pour l'ensemble des résidents, sans être « enfermant » ;
- la fluidité des échanges et des rencontres entre les différents publics, notamment avec les familles ;
- l'équilibre entre les espaces collectifs et les espaces individuels ;
- une architecture et un aménagement intérieur au service de l'accompagnement des personnes (choix des mobiliers, des teintes, des dispositifs de domotique...) ;
- une possibilité d'adaptation de l'établissement à la diversité des attentes des résidents, du personnel de la direction et à leur évolution ;
- l'intégration d'un tiers-lieu intergénérationnel basé sur la rencontre et le faire ensemble.

www.prix-autonomie.cnsa.fr

COMMENT PARTICIPER ?

Consultez le règlement détaillé et téléchargez le dossier de candidature, la liste des pièces à fournir et le cahier des charges du concours sur www.cnsa.fr.

Déposez votre projet sur la plateforme galis-subventions.cnsa.fr. Identifiez-vous puis sélectionnez le téléservice « Concours d'idées CNSA Lieux de vie collectif & autonomie ».

Chargez l'ensemble de votre dossier à l'exception des panneaux A1 présentant le projet. Déposez-les au secrétariat du concours ou envoyez-les par courrier postal en recommandé avec accusé de réception au plus tard le 04 avril 2022 à 16h00, à l'adresse suivante :

CNSA

Direction des établissements et services médico-sociaux
Concours d'idées CNSA lieux de vie collectifs & autonomie
66 avenue du Maine - 75 682 Paris cedex 14

Secrétariat du concours et informations

Lucie Gendrot - 01 53 91 21 69 – prix.autonomie@cnsa.fr

Visionnez les vidéos des projets lauréats des dernières années sur la chaine dailymotion de la CNSA ([dailymotion.com/Communication_CNSA/videos](https://www.dailymotion.com/Communication_CNSA/videos)).



#PrixCNSA

Avec le soutien de :

